

REGION DU CENTRE  
DEPARTEMENT DE LA LEKIE  
COMMUNE DE MONATELE  
SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie  
\*\*\*\*\*

STRUCTURE INTERNE DE  
GESTION ADMINISTRATIVE DES  
MARCHES PUBLICS

**Décision Municipale N° 028/DM/CM/SG/SIGAMP/06-2026**

Portant attribution de la Lettre-Commande suivant Dossier d'Appel d'Offres national ouvert en procédure d'urgence N° 002/AONO/C.MONATELE/SG/CIPM/2026 DU 22 avril 2026, relatif aux travaux d'achèvement de la construction de la case communautaire de NKOLOSSANANGA (phase 2), dans la Commune de Monatéle, Département de la Lékié, Région du Centre.

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MONATELE,**

- Vu La Constitution ;
- Vu la loi N° 019/2019 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités territoriales Décentralisées ;
- Vu La loi n°2025/012 du 17 Décembre 2025 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'EXERCICE 2026 ;
- Vu le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le Décret n° 2012/ 480 du 22 octobre 2012 portant nomination de Préfets ;
- Vu la circulaire N°001/CAB.PR du 19 juin 2012 relative à la Passation et au Contrôle de L'exécution des Marchés publics ;
- Vu l'Arrêté n°000242/A/MINDDEVEL du 05 mars 2020 constatant l'élection du Maire et Des adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Monatéle, Département de la Lékié, Région du Centre ;
- Vu la circulaire N°001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics
- Vu la Décision Municipale n°016/DM/CM/SG/2024 du 28 mars 2024 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Monatéle ;
- Vu le Dossier d'Appel d'Offres national ouvert en procédure d'urgence N°002/AONO/C.MONATELE/SG/CIPM/2026 DU 22 avril 2026, relatif aux travaux d'achèvement de la construction de la case communautaire de NKOLOSSANANGA (phase 2), dans la Commune de Monatéle, Département de la Lékié, Région du Centre.
- Vu le procès-verbal dressé par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Monatéle du 16 juin 2026 ;
- Considérant les nécessités de service.

### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : Est pour compter de la date de signature de la présente décision, attributaire du marché passé par Dossier d'Appel d'Offres national ouvert en procédure d'urgence NO02/AONO/C.MONATELE/SG/CIPM/2026 DU 22 avril 2026, relatif aux travaux d'achèvement de la construction de la case communautaire de NKOLOSSANANGA (phase 2), dans la Commune de Monatéle, Département de la Léké, Région du Centre.

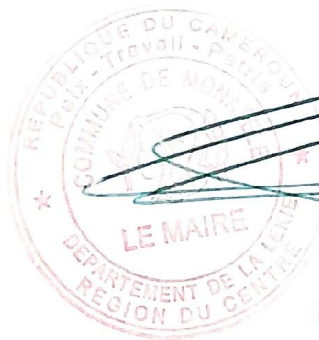
| Désignation du projet                                                                       | Entreprise attributaire | Montant TTC (F CFA) | TVA (19,25 %) | MONTANT HORS TAXES | Délai d'exécution |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|---------------------|---------------|--------------------|-------------------|
| Travaux d'achèvement de la construction de la case communautaire de NKOLOSSANANGA (phase 2) | ETS AGUY                | 12 998 489          | 2 233 424     | 11 602 200         | 90 jours          |

**Article 2** : L'Entreprise attributaire ci-dessus est invitée à prendre rapidement attache avec le Service Technique de la Commune de Monatéle pour la suite de la procédure.

**Article 3** : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Monatéle, le 19 Juin 2026

**LE MAIRE,**  
(Autorité Contractante)



*Prosper Parfait  
Mbassi Bessale*

**Ampliations :**

- ARMP/CE YDE
- PDT CIPM
- DDEPAT/L
- DDMAP/Léké
- DDDDEVEL/L
- DDMINTP/L
- Entreprise
- Archives/affichage